

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR RAOUL JAEGGI, DÉPUTÉ INDEPENDANT, INTITULÉE « LES CFF SE MOQUENT DU JURA » (N°3067)

Depuis décembre 2015, les voyageurs jurassiens bénéficient d'une offre à la demi-heure intégrale en direction de Bienne et, par correspondance, pour Neuchâtel et Yverdon au lieu d'une seule relation par heure précédemment, sans changement toutes les deux heures.

Simultanément, il a été imposé provisoirement un changement de train systématique à Bienne pour les déplacements en direction de l'Arc lémanique. L'argument pour expliquer cette situation est fondé sur les travaux en cours dans le nœud ferroviaire de Lausanne, travaux qui s'achèveront en 2025 et qui ont impliqué une refonte des circulations sur la ligne du Pied du Jura.

Le rétablissement de la liaison directe entre Bâle et l'Arc lémanique est actuellement prévu avant 2025. La mise en circulation de deux trains rapides entre Bâle et Bienne, dont l'un sera prolongé en direction de l'Arc lémanique, nécessite l'aménagement d'un tronçon à double voie entre Laufon et Bâle. Les études du projet de construction doivent débuter prochainement. Les moyens nécessaires à ce rétablissement devront être acceptés par les Chambres fédérales dans le cadre du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire, Prodes 2035.

Quoiqu'il en soit, la question des correspondances ferroviaires restera toujours centrale, en particulier dans le nœud de Bienne qui demeurera un point d'attache de première importance au réseau ferroviaire suisse pour les voyageurs de l'axe Bâle-Delémont-Bienne. La situation a été attentivement suivie et des mesures correctrices ont été obtenues par le canton du Jura. C'est ainsi que, dès l'horaire 2017, les correspondances sur le même quai ont été systématisées entre l'IC 5 pour/de Lausanne et le RE Bienne-Delémont-Delle.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu en septembre 2018, le canton du Jura a signifié aux CFF que la situation s'était récemment à nouveau dégradée. Les CFF partagent cette préoccupation. C'est pourquoi la constitution d'une équipe de suivi spécifique (« task force ») a été décidée. Les autres cantons concernés sur la ligne Bâle-Delémont-Bienne seront invités à y participer. Les règles internes d'attente de correspondance et le processus de décision qui conduit à attendre ou non un train en correspondance sont des sujets qui devront être abordés en priorité.

Une attention particulière devra être portée également à la situation en gare de Delémont. En effet, dès le changement d'horaire de décembre 2018, les CFF prévoient une réduction du temps de correspondance à Delémont entre l'IC 51 en provenance de Bienne et le S3 pour Porrentruy. Ainsi, avec ces trains, le temps de parcours diminuera de deux à quatre minutes entre les localités de l'axe Delémont-Porrentruy et les villes de Moutier à Genève. La sécurité ferroviaire sera améliorée par la systématisation des croisements des trains dans la nouvelle gare de Bassecourt. En revanche, le canton du Jura n'acceptera pas que cette nouvelle situation conduise à une baisse de la fiabilité des correspondances. L'équipe spécifique de suivi devra définir également la politique d'attente à Delémont entre les trains en cas de perturbation.

Delémont, le 6 novembre 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la Chancelière



Gladys Winkler Docourt